

Rapport sur le Segment II de la Conférence sur la “Propriété Intellectuelle pour une Afrique Emergente, Dakar Novembre 3-5, 2015

Les Ministres et les Experts ont reconnu le rôle de la créativité comme levier d'émergence de l'Afrique. Ils ont souligné la nécessité de faire intégrer la créativité, le droit d'auteur et les droits voisins dans les plans de développement nationaux et d'accorder une place plus large à ces questions dans le cadre des travaux et activités de partenaires techniques régionaux tels que l'Union africaine, l'UEMOA, ou la Banque Africaine de Développement (BAD).

Les participants ont reconnu l'importance stratégique du cadre juridique et réglementaire pour promouvoir la créativité, la croissance et le renforcement des droits dans l'environnement numérique. Ils ont reconnu la nécessité de transposer dans les meilleurs délais les textes internationaux relatifs au droit d'auteur et aux droits voisins, y compris les Traités Internet, WCT et WPPT de 1996, le Traité de Beijing de 2012 et le Traité de Marrakech de 2013. Des recommandations spécifiques ont été formulées pour la mise en œuvre effective des traités existants prenant en considération les enjeux et les intérêts nationaux de chaque pays. L'adoption de mesures ciblées visant à assurer une meilleure reconnaissance économique et sociale des artistes comme travailleur à part entière a été soulignée.

Les sessions thématiques ont mis en évidence les points suivants :

Les participants à la Session I sur « *Le droit d'auteur comme moteur de développement dans l'eco système numérique* » ont souligné le rôle clé de l'économie créative pour soutenir en Afrique la croissance économique, la diversité culturelle, l'inclusion et la cohésion sociale. Le droit d'auteur et les droits voisins jouent un rôle croissant pour assurer le financement de la créativité. L'attention des gouvernements est appelée sur la nécessité de mettre en place des stratégies nationales transversales couvrant notamment des secteurs tels que la culture, le tourisme ou l'éducation pour stimuler la croissance et le développement. Les participants ont également recommandé aux gouvernements africains de travailler de manière coordonnée pour soutenir au cours des prochains mois la proposition des gouvernements du Sénégal et du Congo visant à assurer une reconnaissance internationale du droit de suite pour les auteurs des arts graphiques et plastiques.

Les participants à la Session II sur « *L'utilisation stratégique de la PI dans le Sport* » ont souligné que le développement de l'industrie du sport dépend étroitement de la protection et de la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle. Les participants ont recommandé à l'OMPI de favoriser au cours des prochains mois des activités de sensibilisation et d'accompagnement permettant de développer des stratégies nationales en vue d'une meilleure utilisation de la PI pour la création de richesses dans ce secteur et pour promouvoir la valeur du sport.

Les participants à la Session III sur « *La Musique et l'Audiovisuel à la Croisée des Chemins* » ont recommandé aux acteurs de la filière créative de se former à l'utilisation des outils numériques et de travailler aussi à développer des modèles économiques spécifiquement africains. Les discussions ont souligné la nécessité d'encourager des partenariats gagnant /gagnant entre tous les acteurs de la filière

créative. Il a été recommandé aux gouvernements de favoriser la structuration d'organisations professionnelles fortes, de stimuler les pratiques de négociations collectives, d'encourager la généralisation de pratiques contractuelles et enfin, de mettre en place des mesures législatives et réglementaires qui garantissent aux auteurs et aux artistes une juste rémunération. Des structures modernes de lutte contre la contrefaçon numérique doivent être mises en place tout en encourageant le développement d'une offre légale.

Les participants à la Session IV sur « *La promotion de l'inclusion sociale et le renforcement des perspectives d'apprentissage : Traité de Marrakech* » ont souligné les droits des personnes handicapées en faisant référence à la Convention sur les droits des personnes handicapées. Les participants ont discuté de la mise en place des stratégies pour accélérer la ratification et l'entrée en vigueur du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées et ont reconnu le rôle complémentaire du Consortium sur les œuvres accessibles (ABC Consortium). Le Consortium est invité à initier des projets pilotes en Afrique afin de préparer l'entrée en vigueur du Traité de Marrakech. Les participants ont bénéficié de l'expérience holistique de l'Afrique du Sud qui couvre tous les handicaps. Ils ont également tiré bénéfice du rôle des bibliothèques au Sénégal et mesuré le rôle des éditeurs dans ce contexte. L'OMPI est invitée à poursuivre l'assistance législative pour mettre à jour les lois nationales et le renforcement des capacités à travers le projet ABC pour la production et l'échange transfrontières d'œuvres en format accessibles.

Les participants à la Session V ayant pour thème « *La télévision se convertit au Numérique : le rôle des radiodiffuseurs* » ont souligné que le basculement au numérique offre une occasion extraordinaire pour soutenir l'émergence de secteurs de la radiodiffusion et de l'audiovisuel compétitifs axés sur le marché. Les gouvernements et les parties prenantes doivent soutenir la production de contenus locaux à travers une meilleure utilisation du droit d'auteur et des droits voisins dans le financement et la distribution d'œuvres audiovisuelle. L'urgente attention des gouvernements est appelée en vue de mettre en place un cadre réglementaire international harmonisé permettant de combattre la piraterie des signaux de radiodiffusion. Les gouvernements sont appelés à renforcer et harmoniser les cadres juridiques Africains régissant les secteurs de l'audiovisuel, des Télécommunications et des TIC . Une collaboration accrue des organismes de radiodiffusion avec les représentants des titulaires de droit d'auteur et de droits voisins est nécessaire pour assurer une juste compensation. Le Renforcement des attributions des organismes de surveillance, de régulation, et de diffusion mutualisé de la TNT est également souhaité.

Les participants à la session VI ayant pour thème « *Vers l'Excellence dans la Transparence, la Responsabilité et la Gouvernance* » a discuté du projet TAG de l'OMPI sur la transparence, responsabilité et bonne gouvernance dans la gestion collective. Il a été recommandé aux gouvernements africains, à l'OMPI, aux institutions internationales agissant dans le domaine de la propriété intellectuelle d'œuvrer à la généralisation et au renforcement de la gestion collective sur le continent africain dans tous les domaines de la création artistique littéraire et à la mise en place de programmes de formation à l'intention des titulaires de droit et des

personnels des organismes de gestion collective du continent africain. Il a été souhaité que les organismes de gestion collective africains intègrent les règles de transparence, et de gouvernance, dans leurs pratiques afin de consolider la confiance entre elles, leurs membres, et le public.

Les participants de la Session VII intitulé « *Valoriser la participation de l'Afrique à l'Economie Numérique* », ont souligné la nécessité de prendre les mesures nécessaires au décloisonnement des marchés de distribution au niveau régional et panafricains pour favoriser la circulation des œuvres qui demeurent embryonnaire. Ils ont souligné la nécessité de développer et de systématiser les pratiques contractuelles. Le fait de parvenir à des décisions judiciaires plus rapides a été considéré comme essentiel pour créer un cadre de confiance propice aux investissements et au développement de l'économie créative. S'agissant des expressions du folklore, la possibilité de protection doit être conciliée avec les possibilités de monétisation. Les participants ont souligné l'expérience de l'Algérie où un fonds est alimenté par la monétisation de ce patrimoine et permet d'investir dans la préservation et la dissémination du patrimoine traditionnel. L'OMPI et d'autres organisations telles que la CISAC sont appelées à développer des initiatives de formations pratiques permettant de mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques. Les médias africains sont appelés à promouvoir le rôle de la propriété intellectuelle pour l'épanouissement de la créativité.